Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215601261-20260402-CNE02042622-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARZAN

Séance du jeudi 02 avril 2026

Date de convocation :	26 mars 2026	Conseillers en exercice :	23
Date d'affichage :	26 mars 2026	Conseillers présents :	22
		Conseillers votants :	23

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le vingt-six mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Denis LE RALLE, Maire.

Etaient présents : M. Denis LE RALLE, Mme Annie DRENO, M. Sylvain GUEDAS, Mme Sylvie BENNEKA, M. Augustin PAULAY, M. Jean-Pierre ZUCCHI, Mme Françoise HEBEL, M. Patrick MONNEREAU, M. Christian TREMANT, Mme Marie-Pierre SANTERRE, Mme Rachelle HILLAIREAU, M. Réda OUKRINE, Mme Patricia TALIO, M. Jean-Marc NOEL, Mme Nathalie BANCEL, Mme Marie CATREVAUX, Mme Stéphanie LA MANNA, M. Morgan JOANNIC, Mme Camille LE PAGE, M. Jacky NAULIN, Mme Alexandra CONTRATTI, Mme Lise CRONIER.

Étaient absents excusés :
M. Rémy MATHURIN a donné pouvoir à M. Denis LE RALLE.

M. Augustin PAULAY a été élu secrétaire de séance.

Autorisation de rémunération des heures supplémentaires - CNE020426-22

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la rémunération des heures supplémentaires effectuées par les agents territoriaux dont l'indice de rémunération le permet.

Pour mémoire, le paiement des heures supplémentaires, pour nécessité de service et à la demande de la hiérarchie, peut être autorisé pour les agents de catégorie C ou B, dans la limite de 25h/mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la proposition ci-avant présentée et autorise la rémunération des heures supplémentaires effectuées par les agents territoriaux dont l'indice de rémunération le permet.

Pour copie conforme,
MARZAN, le 08 avril 2026
Le Maire,
Denis LE RALLE